

Angélique KLAPUCH - SLA

De: baumann.me109@free.fr
Envoyé: mardi 30 septembre 2025 22:38
À: Concertation ADT - SLA
Objet: document
Pièces jointes: ecoparc 3i.docx

[Vous ne recevez pas souvent de courriers de baumann.me109@free.fr. Découvrez pourquoi ceci est important à <https://aka.ms/LearnAboutSenderIdentification>]

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

Veuillez trouver ci joint un courrier à joindre au dossier de consultation sur l'Eco Parc 3 i

Par ordre pour le président
Le secrétaire
Baumann Marx

Association « Assoce verte »

Association pour la défense de l'environnement dans la région des 3 Frontières.

Bartenheim le 30 septembre 2025

Concertation Publique EcoParc 3i

Madame, Monsieur ;

Aux vues des dernières nouvelles et l'arrêt du financement de la nouvelle ligne de TER entre l'aéroport de Bale Mulhouse et la gare de Saint Louis l'on est en droit de se demander combien de l'étude présentée ne vas être remise en question dans un avenir plus ou moins proche.

Pour commencer nous aimerions féliciter, les personnes ayant travaillé sur le fascicule II Etat Actuel de l'environnement. 452 pages !! Il y aurait beaucoup à dire sur ce document. Il est probablement difficile de faire plus complet mais probablement aussi plus difficile de faire plus complexe, plus lourd à étudier et surtout plus difficile à en vérifier l'exactitude. On aurait voulu « noyer le poisson » qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

La richesse de la documentation permet de mettre certaines choses en évidence.

Quand l'on, parle de trame verte et bleu et que l'on décrit les ruisseaux du Liesbach et du Lertzbach comme partie intégrante voir comme partie majeur de ces trames, il faut une forte dose d'imagination pour y voir une trame bleue ou verte peu importe. Il suffit pour cela de consulter les pages 85 à 89 du dit document. Si certaines personnes y voie une rivière ou une haie nous y voyons du bitume et de grande surface en béton.

Aux vues de la situation actuelle le Lertzbach ne sera plus jamais une rivière digne de se nom. Et ne peut être et ne pourra jamais être classé dans une quelconque trame bleue ou verte. Nous demandons qu'enfin cette vérité soit vu et que l'on arrête de travailler sur des documents qui n'ont aucune valeur car complètement éloignés de la vérité de terrain.

Et que dire du Liesbach. La soi-disant trame verte et bleue que cette rivière est sensée être comme point centrale d'une trame verte, l'élément majeur comme il est présenté n'est autre qu'un grand hachoir à viande. En moins de 5 kilomètres la faune qui devrais utiliser ce corridor pour sortir de la basse plaine de l'Au pour rejoindre les premières collines du Sundgau doit traverser :

-Une route départementale des/la plus fréquentée dans la région.

-puis soit pour une partie se faufler par un tunnel de béton (photo page 94 et 95) pour passer sous les rails de la ligne chemin de fer à grande vitesse Bale/Mulhouse; ou pour d'autre carrément franchir la ligne de chemin de fer.

-de là il faut que la faune fasse un virage à 90° à gauche pour avoir quelque mètres de répit avant de franchir coup sur coup, la route d'accès au site de l'eco parc 3i puis une ligne de tram, ensuite la ligne de trains TER, de nouveau un tout petit peu de répit avant la pièce de choix l'autoroute A 35 d'ici là à 2 x 3 voies puis pour les survivants ils/elles font face au grillage de la route d'accès à l'aéroport suisse. Et si vraiment quelqu'un a franchis tous cela il ne lui reste plus que 3 bon kilomètres en slalom le long de la RD 105 pour enfin arriver sur la première « Coline Sundgauvienne ».

Pour notre association les Trames vertes C 344 et C 345 ne sont à ce jour plus que des traits sur le papier et leurs valeurs écologiques sont complétement utopique.

Nous demandons que cette partie du dossier soit complètement revus avec :

- construction d'un passage a faune sous la ligne de TGV digne de ce nom ;
- Création de 2 trames vertes sur le site de l'eco parc afin de permettre à la faune d'avoir la place nécessaire pour s'étendre et se reposer sur le site.
- création de plusieurs points de passage souterrains plus ou moins grand sous la route d'accès au site, sous la ligne de tram et sous la nouvelle ligne TER. Cela ne devrait pas être compliqué car ces axes de transport ne sont pas encore réalisés.
- enfin mise en place d'une passerelle a gibier enjambant l'autoroute A 35 et la route « internationale » suisse à 100 mètres au nord du pont de la RD 105

Pour une partie de la faune et de la flore existant à ce jour sur le site, la création de nouveau site est envisagé afin que cette faune et cette flore puisse s'approprié ces nouveaux lieux avant que les biotopes utilisés pour l'instant ne soit détruit. Si seulement tout était aussi simple. Certaines espèces ne s'accommoderont jamais de ses nouveaux lieux où il leur faudra des années pour que ces « nouveaux » biotopes soit adaptés. Et puis l'on peut se poser la question : que reste-t-il de ces biotopes après le stationnement de prêt de 200 caravanes des gens du voyages avec tout leur cortège de détritux et de déjection humaine

Nous demandons que les milieux les riches en biodiversité à ce jour soit préservé car irremplaçable.

Nous demandons que la création des milieux de substitutions soit construit dès a présent car chaque jour compte en vue de la colonisation de ces milieux.

Nous demandons que dès a présent un inventaire soit réalisé afin de contrôler quelles espèces ont survécus au gens du voyage et surtout que soit tout de suite mis en place des mesures pour remettre en état le biotope existant pour donner une chance à tout une cohorte d'espèces malmenée encore et encore.

Nous exigeons que soit mise en place une commission/groupe de travail qui ait la charge de la surveillance du dossier compensation environnemental et que cette commission soit gérée par des gens de terrain pour qui le sujet de la préservation de l'environnement ne soit pas juste une excuse. Cette commission devrait être créée rapidement car le temps presse mais aussi car leur avis pourra être précieux dès à présent.

Il y aurait encore mille et une chose à écrire sur le sujet, le projet Eco Parc est probablement la plus grande menace pour la biodiversité dans la région de ces dernières années. D'où nos exigences.

Un autre sujet sensible sera celui de l'eau.

Les travaux font peser un risque majeur sur les nappes phréatiques de la région et donc sur la qualité de l'eau en général.

Nous demandons que soit mise en place une commission de suivi spécialement dédiée au sujet de la protection de l'eau et que cette commission ai les pleins pouvoirs pour assurer la surveillance et surtout la sécurité des ressources en eau sous toutes leurs formes.

Un sujet que l'on retrouve toujours dans ce type d'enquête est celui de la pollution sonore.

Ce sujet est toujours traité de la même façon, on parle d'une augmentation marginale de la pollution sonore. Souvent exprimé en pourcentage ce chiffre frôle rarement les 10 % mais ce qui n'est jamais pris en compte c'est que ces 10 % viennent se rajouter au pourcent de l'enquête précédente qui eux s'étaient déjà ajouté au pourcent de l'enquête précédente. Si l'on peut mettre une photo aérienne de 1956 dans un dossier il doit être possible d'utiliser des données sur la pollution sonore passée et l'on constaterait un doublement voire un triplement de la pollution sonore en moins de 20 ans.

Nous demandons qu'enfin soit pris en compte les véritables chiffres de la pollution sonore celle que vivent au quotidien les habitants de la région des 3 frontières depuis 20 ans et que les chiffres de l'augmentation soit calculés sur des bases correctes et franches.

Un sujet qui touche l'eau et qui dans le dossier n'est de loin pas traité de façon réaliste est celui des eaux usées. Ce n'est un secret pour personne la station d'épuration intercommunale est aujourd'hui déjà arrivée à saturation mais l'on continue à y raccrocher toutes les nouvelles constructions. Comme si, par l'on ne sait quelle magie, la station allait pouvoir traiter cela. Nous demandons qu'avant le lancement du projet de l'eco parc « Saint Louis Agglomération » qui se vante d'être « terre d'avenir » (voir logo en page de couverture) présente un projet et son financement pour la réalisation d'une extension de la station d'épuration. Quand on

se dit « une terre d'avenir » on ne peut revenir en arrière de/vivre comme il y 70 ans et simplement rejeter ces eaux usées dans le Rhin. Nos grands-parents faisaient déjà cela !

Et puis nous finirons notre courrier par un dernier sujet, les transports. La aussi il y aurait beaucoup à dire. Si dans le dossier que l'on peut consulter il y a des chiffres complètement erronés c'est sur ce sujet. Il est écrit que l'on prévoit une augmentation du trafic routier de 1,1 % (page 15 de l'avis délibéré par l'Autorité environnementale) par an. La commune de Saint Louis a annoncé en 2022 qu'à l'horizon 2026 la commune franchirait le cap des 25 000 habitants alors qu'en 2020 la population était encore de 21 000. Une augmentation de quasiment 20% en 5 ans mais le trafic routier n'augmente que de 1,1 % par an voir seulement 0,2% sur la RD 105. Nous sommes heureux de découvrir que tous les nouveaux habitants sont piétons. Plus sérieusement avant de se lancer dans des projets pharaoniques il faudrait avoir le courage de voir la vérité en face. Avec la suppression de la gare de Saint Louis Neuweg le problème des routes engorgées ne va pas se réduire. Nous demandons qu'en complément de son projet Saint Louis agglomération terre d'avenir lance une réflexion sérieuse sur les transports en commun dans la région. Un groupe de travail composé d'habitants et d'utilisateurs des transports en commun doit être créé pour piloter cette réflexion. A ce jour tous les projets de transport en commun sont faits et décidés par des élus qui n'ont que le souci du financier et non pas de l'efficacité. Si ces gens-là prenaient une fois de temps à autre les transports en commun ils découvriraient ce que sont des transports en commun et à quoi ils servent.

Voilà une petite partie des réflexions que nous inspire l'étude des pièces mises à notre disposition pour ce projet hors du temps en 2025 mais auquel s'accroche quelques personnes avec des idées d'un temps passé.

Le président

Nicolas Minery

Angélique KLAPUCH - SLA

De: Chantal KIEN <chantal.kien@alsacenature.org>
Envoyé: jeudi 25 septembre 2025 11:22
À: Concertation ADT - SLA
Objet: Courrier du CAPS et d'Alsace Nature
Pièces jointes: 27 EcoParc3i.pdf

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de chantal.kien@alsacenature.org. [Pourquoi c'est important](#)

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver en pièce jointe un courrier concernant l' EcoParc3i - contribution du CAPS et d'Alsace Nature à la concertation publique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

--
Chantal KIEN

Secrétaire



03 89 42 12 35
chantal.kien@alsacenature.org
Alsace Nature - 1 rue de Thann - 68200 Mulhouse





Partout où la nature a besoin de nous

Mulhouse, 23 septembre 2025

Madame, Monsieur
Agglomération de Saint-Louis

concertationADT@agglo-saint-louis.fr

Nos réf : 27 /2.3.13

Objet : EcoParc3i. Contribution du CAPS et
d'Alsace Nature à la concertation publique.

Madame, Monsieur,

Impact climatique

(P24-7.3.1.1 EE-PLU Saint-Louis-déclaration de projet) La transformation de la zone 2AUB, précédemment dédiée à des activités de loisirs, en une zone 1AUt à vocation industrielle, entraîne des incidences en termes d'impact climatique.

(P24-7.3.1.2) En tant que zone de loisirs, la 2AUB offrait une résilience climatique notable grâce à ses espaces végétalisés et perméables. Ces derniers contribuent à limiter les îlots de chaleur urbains par évapotranspiration et à absorber les eaux pluviales, réduisant ainsi le ruissellement et les risques d'inondation.

[...] l'artificialisation des sols par les bâtiments, parkings et routes est susceptible de favoriser la formation d'îlots de chaleur et limite l'infiltration des eaux.

Le projet aura une incidence négative sur le climat. En effet la destruction des arbres et des espaces de nature ainsi que l'artificialisation des sols entraîneront la diminution de la captation du carbone alors que l'activité industrielle augmentera les émissions de gaz à effets de serre et augmentera les besoins énergétiques.

Créations d'emplois

Le projet met en avant le point positif qu'offrent les emplois de proximité par la réduction des déplacements domicile - travail. Cependant cet effet positif sur le climat est contré par le projet 5A3F de réaménagement et d'élargissement de l'A35 et de la RD105 dimensionnées pour accueillir 9 millions de visiteurs du site par an (8-synthèse des incidences p40). L'activité aéroportuaire sera également augmentée pour desservir le site.

Qualité de l'air

Le site, privé des 2/3 de sa végétation verra sa qualité de l'air encore dégradée du fait de l'augmentation de l'activité de l'aéroport, de l'augmentation du trafic routier entraîné par le projet 5A3F et des pollutions induites par l'activité industrielle.

Pollution sonore

La mise à jour de l'Evaluation Environnementale stipule que l'impact sonore de l'activité industrielle est faible car dilué dans le bruit généré par l'aéroport. Cette analyse est contestable car les décibels ne se diluent pas, ils s'additionnent.

Le projet mettra les futurs employés du site dans un environnement soumis à une forte pollution de l'air et à de fortes nuisances sonores.

alsace nature

Secrétariat général
8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegieregion@alsacenature.org

www.alsacenature.org

Biodiversité

L'artificialisation impactera fortement la faune locale par la destruction des habitats (8-synthèse des incidences p37). Aucune mesure compensatoire n'est évoquée dans l'état actuel du dossier. Mais quelles mesures pourraient compenser la perte du milan royal, du crapaud calamite, du vanneau huppé nicheur, de l'azuré des Coronilles, du lapin de garenne, etc. ? Le site est un des derniers en Alsace propice à la nidification du vanneau huppé. La destruction de l'habitat de cette espèce entraînera une perte patrimoniale majeure. Il en va de la responsabilité de toute une région de préserver cette zone de nidification. Il en va de même pour nombre d'autres espèces. Le sort du lapin de garenne, disparu à 95% d'Alsace, est également compromis. Le projet prévoit de faibles mesures de réduction. Ces mesures n'empêcheront pas la destruction des habitats et la disparition des espèces emblématiques. La destruction des habitats d'espèces protégées est interdite par la loi. Les mesures de réduction ne permettent pas d'épargner les zones humides à fort enjeu au nord ni les riches prairies de fauche au sud-ouest, ni les pelouses sèches du centre présentant d'importants enjeux floristiques. Les cycles hydrologiques seront perturbés. L'interaction entre les différents réservoirs de biodiversité du territoire est menacée. La richesse du site ne se chiffre pas seulement par la présence d'un grand nombre d'espèces protégées mais également par le nombre élevé de taxons.

P147-4.3.2.2.3.2.3 (Evaluation Environnementale maj. 2) Les deux opérations se situent dans un secteur à fort enjeu écologique, caractérisé par la présence de plusieurs ZNIEFF de type I et II, dont la Sablière Hardt Stocketen, incluse dans le périmètre d'opération de l'EcoParc 3i. La Sablière Hardt Stocketen est un site remarquable : composé de gravières et de substrats graveleux secs, il offre des habitats thermophiles rares, servant de refuge pour des espèces protégées comme le Crapaud calamite, l'Œdipode nordique et l'Épilobe à feuilles de romarin. La biodiversité y est riche, avec une faune variée et une flore remarquable. Ces ZNIEFF assurent la continuité écologique avec des sites proches, comme la Petite Camargue Alsacienne, qui héberge des habitats Natura 2000 et une faune diversifiée.

L'enjeu concernant la biodiversité est très fort, il dépasse largement les limites des deux communes, c'est un enjeu territorial voire régional.

Corridors écologiques

P158 EE Bien que les corridors C344 et C345 soient identifiés dans le SRCE comme étant en mauvais état, ce site est primordial pour les échanges est-ouest entre l'aéroport de Bâle-Mulhouse et la Petite Camargue Alsacienne mais aussi vers le nord et l'extrémité sud de la Forêt Domaniale de la Hardt.

Nature en ville

Le site représente un indispensable poumon vert de la ville de Saint-Louis. Il n'est pas indiqué pour accueillir des activités humaines car trop exposé aux nuisances sonores et à la pollution de l'air. La végétation fait tampon entre les habitations et l'aéroport. Il représente un inestimable patrimoine naturel, un incroyable réservoir d'espèces qui doit absolument être conservé dans un territoire déjà très artificialisé. Toutes les grandes villes ont de grands parcs urbains : Berne, Paris, Lyon, etc. Sans ces espaces verts, les villes deviennent irrespirables. Le site offre aux citoyens un accès à la nature de proximité. Nous avons tous besoin de nature. La disparition de ces sites naturels en ville augmente les déplacements réguliers vers les réserves naturelles et les parcs naturels du département qui souffrent de surfréquentation. La réserve de la Petite Camargue sera dans les années à venir confrontée à un problème de surfréquentation aggravé par l'occupation du nouveau lotissement de Saint-Louis La Chaussée.

Traitement des eaux usées

La capacité nominale de la station d'épuration de Village-Neuf est déjà dépassée. Certes le règlement autorise que les eaux usées qui ne peuvent être traitées par temps de pluie soient déversées dans le Rhin sans traitement. Cependant, même si ce procédé est réglementaire, la multiplication des projets de grande envergure sur le territoire amènera une charge supplémentaire à la STEP et par conséquent une augmentation de cette pollution insidieuse dans le Rhin ; et ce nonobstant le traitement local des eaux de pluie.

Conclusion

Il n'est pas souhaitable que le site soit classé en zone 1AUt pour accueillir des activités industrielles. La création d'emplois ne compense pas la perte d'un îlot de fraîcheur aux portes de la ville, la perte d'une zone tampon avec les nuisances de l'aéroport et la perte de la captation de carbone ni surtout l'incalculable perte de la biodiversité et de notre patrimoine naturel. La nature en ville contribue également à l'attractivité du territoire. La seule classification à la hauteur des enjeux environnementaux est la classification en zone naturelle.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

La présidente du CAPS68



Annette SCHINDLER

Le Vice-Président en charge
de la Coordination du Haut-Rhin



Christian UHRWEILLER

Angélique KLAPUCH - SLA

De: Julian Stotz <ju.stotz@googlemail.com>
Envoyé: mardi 15 avril 2025 20:03
À: Concertation ADT - SLA
Objet: Ecoparc 3i

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de ju.stotz@googlemail.com. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour

Je m'intéresse du projet ecoparc 3i et le planning.

J'habite 12 rue des Mimosas, 68300 Saint-Louis alors dans la dernière maison juste avant la carrière.

Je voudrais savoir s'il y a déjà un planning pour l'avenir ? Il y a des constructions dans la carrière et d'où est-ce qu'ils sont situés dans la carrière ? Il y a des bâtiments aussi et si oui quoi exactement ?

Pouvez vous me fournir plus des informations svp?

Ensuite ju voulais vous informer qu'il y avait une femme la semaine dernière pour mesurer le bruit des camions mais par incident il y avait aucun camion dans la carrière le jour qu'elle a mesuré. La maintenant il ya toute la journée des camions qui font un énorme bruit.

Merci beaucoup
Cordialement

Julian Stotz
12 Rue des Mimosas
68300 Saint-Louis
Mobil: +33 647 347 224
ju.stotz@gmail.com

Angélique KLAPUCH - SLA

De: Laurence CHOFFAT <laurence.choffat@adira.com>
Envoyé: lundi 14 avril 2025 12:02
À: Concertation ADT - SLA
Cc: Sébastien LEDUC
Objet: Avis concertation EcoParc 3I
Pièces jointes: avis adira - concertation Ecoparc 3I.pdf

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de laurence.choffat@adira.com. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre avis dans le cadre de la concertation pour la création de l'Ecoparc 3I
Vous en souhaitant bonne réception
Bien cordialement,



Laurence CHOFFAT
*Responsable du développement des
entreprises et des territoires Saint-Louis
Trois Frontières et Sundgau*

Tél. : +33 (0)6 82845230

Parc des Collines | 68, rue Jean Monnet |
68200 Mulhouse



Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN

Président

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville

68300 – SAINT-LOUIS

Strasbourg, le 14 avril 2025

Objet : Concertation pour la reconversion de la friche du Technoport – Projet « EcoParc 3i » à Saint Louis et Hésingue – Avis de l'ADIRA

Monsieur le Président,

L'Agence de Développement économique d'Alsace (ADIRA) exprime son soutien plein et entier au projet de reconversion de la friche du Technoport en « EcoParc 3i » porté par Saint-Louis Agglomération. Ce projet, dont l'objectif d'intérêt général repose sur trois piliers fondamentaux — Innovation, Industrie, International —, répond aux enjeux de redynamisation économique du territoire trinational et de renforcement de l'attractivité de l'Alsace dans un contexte de transition industrielle et environnementale.

En requalifiant une friche en zone d'activités et en offrant une infrastructure moderne et adaptée aux entreprises industrielles de demain, ce projet répond aux défis actuels de réindustrialisation, d'économie des ressources et d'aménagement durable. Il représente une opportunité stratégique pour attirer des entreprises de pointe à forte valeur ajoutée, renforcer la compétitivité du territoire et promouvoir une nouvelle approche des zones d'activités économiques.

Un projet structurant pour l'attractivité économique de Saint-Louis Agglomération et de l'Alsace

Saint-Louis Agglomération, en tant que territoire trinational au carrefour de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, bénéficie d'un positionnement géographique unique. L'EcoParc 3i ambitionne d'ancrer davantage l'agglomération dans une dynamique européenne en proposant un cadre attractif pour les implantations d'entreprises industrielles nécessitant des surfaces foncières importantes.

Le projet prévoit des activités diversifiées, offrant un large éventail d'opportunités pour des entreprises de secteurs variés. En ciblant notamment les entreprises à vocation industrielle non classées Seveso et leurs activités connexes ou complémentaires, il favorise un développement industriel maîtrisé et respectueux de l'environnement immédiat. De plus, la présence d'infrastructures d'intérêt collectif témoigne d'une vision inclusive du développement économique, intégrant les besoins des travailleurs et des habitants, dont les mobilités, permet d'offrir un cadre de vie et de travail attractif.

L'EcoParc 3i s'inscrit également dans la dynamique économique et industrielle impulsée par le programme « France 2030 » et les orientations stratégiques du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Grand-Est. Il répond aux ambitions nationales de transition énergétique, de digitalisation et de développement durable en mettant à disposition des infrastructures adaptées aux entreprises innovantes et aux filières industrielles d'avenir.

Une nouvelle conception de la zone d'activités : mutualisation et économie des ressources

L'EcoParc 3i ne se limite pas à une simple zone industrielle : il représente un modèle innovant de développement économique durable. La mutualisation des espaces et des infrastructures est au cœur du projet, permettant une meilleure gestion des ressources et une optimisation des coûts pour les entreprises. Cette approche favorise des synergies entre les acteurs économiques présents sur le site, encourage l'économie circulaire et participe à une transition vers un modèle d'industrie plus écoresponsable.

L'ambition est également de faire de ce site un pôle attractif pour les grandes entreprises de pointe, notamment celles spécialisées dans les solutions d'automatisation et d'énergie verte. Ces entreprises, engagées dans la transition énergétique et l'Industrie 4.0, trouveront ici un cadre idéal pour expérimenter et développer de nouvelles technologies. Certains secteurs pourront également accueillir des activités artisanales ou un campus numérique, venant ainsi compléter l'offre globale de la zone. L'EcoParc 3i pourrait ainsi devenir un véritable laboratoire de l'industrie du futur, où innovation et responsabilité environnementale se conjuguent pour bâtir l'industrie de demain.

Un projet respectueux de l'environnement et intégré dans son paysage

L'intégration paysagère et architecturale constitue un élément central du projet. Loin d'être un simple espace industriel fonctionnel, l'EcoParc 3i a été pensé pour s'insérer harmonieusement dans son environnement, grâce à une conception architecturale soignée et une attention particulière portée aux espaces verts. Ce souci d'intégration traduit une volonté de créer un cadre de travail agréable pour les employés tout en réduisant l'empreinte écologique du site.

Par ailleurs, les considérations environnementales sont au cœur du développement du projet. L'aménagement du site intègre des principes de sobriété foncière, de gestion durable des ressources et de limitation de l'artificialisation des sols. En transformant une friche industrielle plutôt qu'en consommant de nouveaux espaces naturels ou agricoles, l'EcoParc 3i s'inscrit dans la politique de « zéro artificialisation nette » et contribue activement à la transition écologique du territoire.

Le projet inclut également des infrastructures favorisant la mobilité douce et la connectivité, avec une intégration au réseau de transport multimodal du territoire, facilitant les déplacements domicile-travail et optimisant l'accessibilité pour les salariés et les entreprises implantées sur le site.



Une gestion exemplaire de la compensation environnementale

Un autre point fort du projet réside dans la prise en compte rigoureuse des obligations de compensation environnementale. Malgré des contraintes particulièrement conséquentes pesant sur le site, ainsi que l'ensemble des servitudes qui grevaient le terrain, les porteurs du projet ont su développer des solutions adaptées permettant d'assurer un équilibre entre développement industriel et préservation écologique.

Le projet prévoit ainsi des mesures de compensation visant à maintenir la biodiversité et à minimiser l'impact des aménagements. Une attention particulière a été portée à la préservation des écosystèmes existants, ainsi qu'à la mise en œuvre de dispositifs de gestion écologique des espaces. Cette approche démontre une réelle volonté d'intégrer le projet dans une logique de développement durable et de responsabilité environnementale.

L'ADIRA soutient pleinement le projet EcoParc 3i et encourage sa mise en œuvre rapide afin de répondre aux défis économiques, industriels et environnementaux du territoire. Ce projet est un levier stratégique pour renforcer l'attractivité de Saint-Louis Agglomération et de l'Alsace auprès des entreprises industrielles de pointe, tout en assurant un développement économique inclusif et respectueux de l'environnement.

Nous nous tenons à disposition pour accompagner le développement du projet, mobiliser notre réseau d'entreprises et favoriser son rayonnement auprès des acteurs économiques nationaux et internationaux. En conjuguant innovation, industrie et engagement environnemental, l'EcoParc 3i incarne une nouvelle vision des zones d'activités et participe activement à la transformation du modèle industriel français.



Cordialement,

Vincent FROEHLICHER



Angélique KLAPUCH - SLA

De: Philippe Cadé <philippe.cade@gmail.com>
Envoyé: samedi 8 février 2025 11:02
À: Concertation ADT - SLA
Objet: Concertation publique - PROJET D'ECOPARC 3i
Pièces jointes: Untitled 2.pdf

[Vous ne recevez pas souvent de courriers de philippe.cade@gmail.com. Découvrez pourquoi ceci est important à <https://aka.ms/LearnAboutSenderIdentification>]

Bonjour,

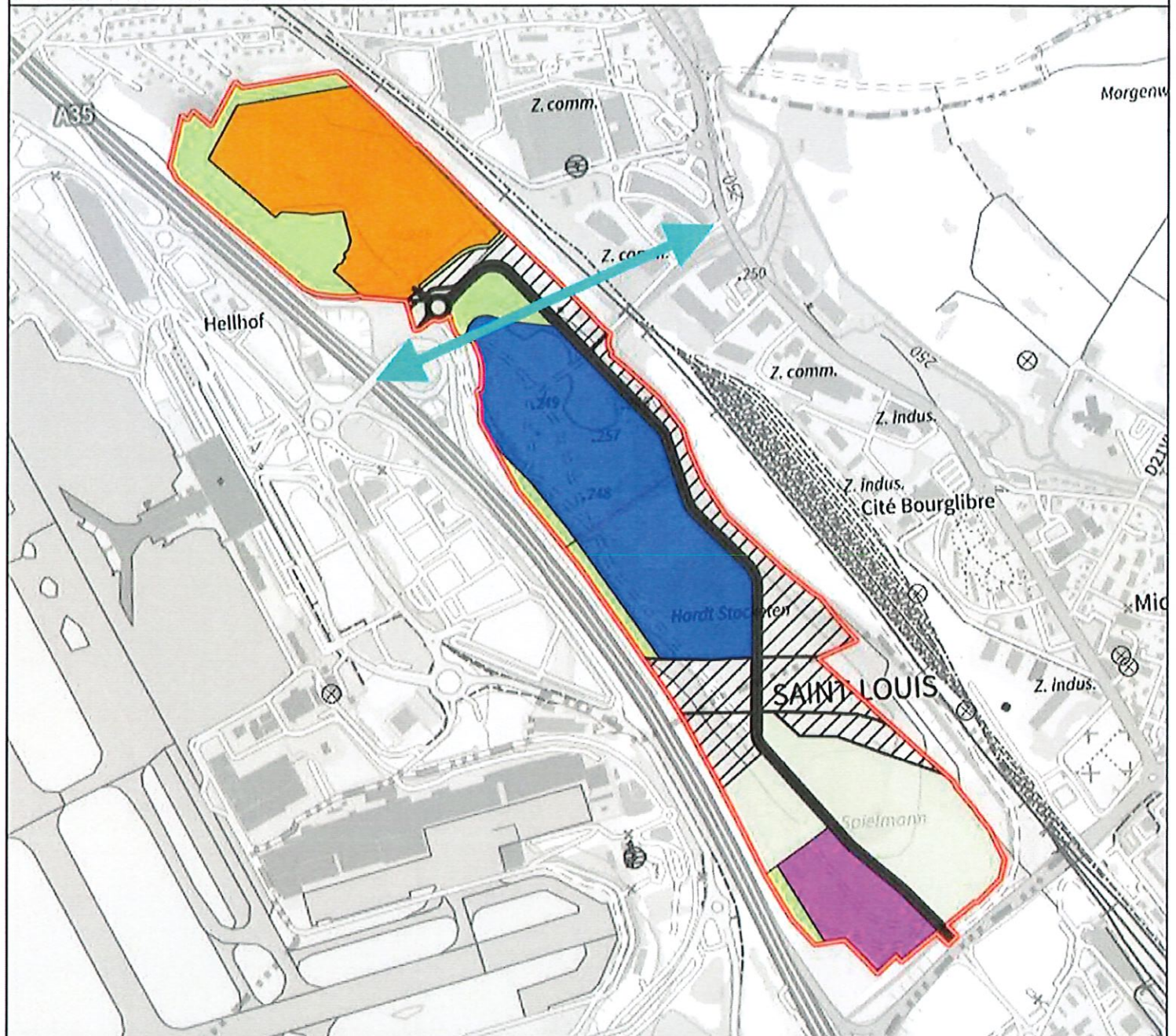
Dans le cadre de la concertation publique sur le projet PROJET D'ECOPARC 3i, je vous prie de considérer la proposition suivante :

Mise en place d'une liaison routière efficace entre l'échangeur de l'aéroport sur l'A35 et le secteur commercial "Leclerc" pour désengorger la rue de Mulhouse à Saint-Louis (voir PJ).

Cette liaison devra aussi proposer des voies séparée pour les voitures, cycles et piétons.

Salutations cordiales
Philippe Cadé

AMENAGEMENT DU SITE



- | | |
|-----------------------------|--|
| Opération EcoParc 3i | Surfaces constructibles cessibles |
| Espaces préservés | Emprise foncière Nord |
| Espaces paysagers cessibles | Emprise foncière centrale |
| Surfaces connexes | Emprise foncière Sud |
| Voirie | |

0 125 250 m

Fond: IGN, Plan IGN V2
Réalisé le: 2025-01-30

Figure 3 : Esquisse d'aménagement et hypothèse d'implantation – source : INTENSITES Architectes-Urbanistes – document indicatif sans échelle et non contractuel

De: Concertation ADT - SLA
Objet: TR: Information Concertation Publique EcoParc 3i - 27/02/2025

De : MATHIS Didier <didier.mathis@regiongaz.fr>
Envoyé : lundi 10 février 2025 10:58
À : Virginie WALTZ - SLA <waltz.virginie@agglo-saint-louis.fr>
Cc : tartaglia.vincent@wanadoo.fr; Jean-Marc Deichtmann - Ville de Huningue <jm.deichtmann@ville-huningue.fr>
Objet : TR: Information Concertation Publique EcoParc 3i - 27/02/2025
Importance : Haute

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de didier.mathis@regiongaz.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour Mme Waltz,

Dans le cadre de ce projet, et en lien avec les directives à venir de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), en particulier :

*Le soutien au développement de la méthanisation, contribuant à la valeur ajoutée des exploitations et à la décarbonation d'autres secteurs (transports, industrie, énergie, bâtiments...), sera encouragé grâce au soutien du tarif d'achat du biogaz injecté dans les réseaux de gaz, à la mise en place d'une trajectoire d'incorporation fondée sur des certificats de production de biogaz et **au déploiement d'incitations à la consommation industrielle de biogaz pour la production de chaleur,***

Je lis dans l'objectif 5 du projet EcoParc 3i, *optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie, ce projet intègre la réservation de tranchées dans la voirie pour accueillir les conduites nécessaires au chauffage urbain aussi bien pour le partage de chaleur disponible que pour les besoins en chaleur.*

Ma question, avez-vous prévu la possibilité d'alimentation en Energie Biogaz de cet Ecoparc ?

Bien à vous,
Didier MATHIS
Directeur de REGIONGAZ



Didier MATHIS
Directeur de la sté REGIONGAZ SAS
didier.mathis@regiongaz.fr
Tél : +333 88 20 71 43
Port : 06.29.14.23.79

Électricité de Strasbourg
26 boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG
Bureau : 17 Quai du Maroc 68330 Huningue
SA au capital de 71 693 860 € - RCS 558 501 912 Strasbourg

es.fr

Électricité de Strasbourg est labellisée Alsace Excellence



Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le 'Message') sont établis à l'intention exclusive des destinataires et les informations qui y figurent sont confidentielles. Toute utilisation de ce Message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse.

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce Message, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie. Si vous avez reçu ce Message par erreur, merci de le supprimer de votre système, ainsi que toutes ses copies, et de n'en garder aucune trace sur quelque support que ce soit. Nous vous remercions également d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour du message.

Il est impossible de garantir que les communications par messagerie électronique arrivent en temps utile, sont sécurisées ou dénuées de toute erreur ou virus.